



Ardèche

Centre Communal
d'Action Social

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le **5 10**
ID : 007-210703401-20250403-2025_018-BF

001/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° 1

Séance du 03 avril 2025

Nombre de membres de la Commission Administrative : 11 Nombre de membres en exercice : 11	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2025
Nombre de membres qui ont délibéré : 9 Date de convocation : 20 mars 2025	du

L'an deux mille-vingt-cinq, le 03 avril à 18h30, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Sylvie GOUNON, Chantal REDON et MM Robert FESCHET, Francis LACROIX, Gérard MERCIER et Philippe RIVAT.

Absentes : Mme Adeline ANDONI et Mme

Absents ayant donné procuration à : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER à Mme Ingrid RABATE, Mme Marie-Thérèse MATHON à M. Gérard MERCIER

Excusés :

Secrétaire de séance : Philippe RIVAT

Quorum : 6

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget CCAS 2024

Sous la présidence de Madame Ingrid RABATÉ, adjointe en charge des affaires sociales, la Commission Administrative du CCAS examine le Compte Financier Unique 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 10 132,04 €
Recettes : 19 561,70 €
Excédent de clôture : 9 429,66 €

Hors de la présence de M. Alain LOUCHE, Président, la Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique du budget CCAS 2024.

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Pour extrait certifié conforme
A VEYRAS, le 04 avril 2025

Le Président,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 04/04/2025

Affichage et publication le 04/04/2025



002/2025

Ardeche

Centre Communal
d'Action Social

DELIBERATION N° 2
Affectation du résultat
du Compte Financier Urbain 2024

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	10
Voies	Contre 0 Pour 10

L'an deux mille-vingt-cinq, le 03 avril à 18h30, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE. Étaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Sylvie GOUNON, Chantal REDON et M. Robert PESCHET, François LACROIX, Gérard MERCIER et Philippe RIVAT.

Absents : Mme Adeline ANDON
Absents ayant donné procurations : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER à Mme Ingrid RABATÉ et Mme Marie-Thérèse MATHON à M. Gérard MERCIER

Excusés :
Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT
Quorum : 5

1°) Il donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		14 405,04 €			14 405,04	
Opérations de l'exercice	10 132,04 €	5 156,86 €			5 156,86 €	
Totaux	10 132,04 €	19 561,70 €			19 561,70 €	
Résultat de clôture		9 429,66 €			9 429,66 €	

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

Besoin total de financement
Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

	au compte 001 – EXCEDENT d'investissement reporté
	au compte 1058 - Investissement
9 429,66 €	au compte 002 – EXCEDENT de fonctionnement reporté
	au compte 002 – DEFICIT de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

A VEYRAS, le 04 avril 2025
Le Président,



Alain LOUCHE

Delibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 04/04/2025

Affichage et publication le 04/04/2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

S 10

ID : 007-210703401-20250403-2025_019-BF



Centre Communal
d'Action Social

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le **SLO**
ID : 007-210703401-20250403-2025_020-BF

003 / 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° 3

Séance du 03 avril 2025

Nombre de membres de la Commission Administrative : 11	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2025
Nombre de membres en exercice : 11	
Nombre de membres qui ont délibéré : 10	du
Date de convocation : 20 mars 2025	

L'an deux mille-vingt-cinq, le 03 avril à 18h30, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Sylvie GOUNON, Chantal REDON et MM Robert FESCHET, Francis LACROIX, Gérard MERCIER et Philippe RIVAT.

Absentes : Mme Adeline ANDONI

Absents ayant donné procuration à : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER à Mme Ingrid RABATE, Mme Marie-Thérèse MATHON à M. Gérard MERCIER

Excusés :

Secrétaire de séance : Philippe RIVAT

Quorum : 6

Objet : Vote du Budget Primitif (BP) 2025

Monsieur Alain LOUCHE, Président du CCAS et Madame Ingrid RABATÉ, adjointe en charge des affaires sociales, présentent le Budget Primitif 2025 auquel est jointe la note de présentation brève et synthétique.

La section de fonctionnement, pour un montant de dépenses et de recettes s'élève à la somme de 19 020,00 €.

La Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2025 comme suit : la section de fonctionnement, pour un montant de dépenses et de recettes s'élève à la somme de 19 020,00 €.

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Pour extrait certifié conforme
A VEYRAS, le 04 avril 2025

Le Président,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 04/04/2025

Affichage et publication le 04/04/2025



Ardèche

Centre Communal
d'Action Social

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le **5 LO**
ID : 007-210703401-20250403-2025_021-DE

004/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° 4

Séance du 03 avril 2025

Nombre de membres de la Commission Administrative : 11	Transmis par ACTE le AR N° : 007-210703401-2025 du
Nombre de membres en exercice : 11	
Nombre de membres qui ont délibéré : 10	
Date de convocation : 20 mars 2025	

L'an deux mille-vingt-cinq, le 03 avril à 18h30, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Sylvie GOUNON, Chantal REDON et MM Robert FESCHET, Francis LACROIX, Gérard MERCIER et Philippe RIVAT.

Absente : Mme Adeline ANDONI

Absents ayant donné procuration à : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER à Mme Ingrid RABATE, Mme Marie-Thérèse MATHON à M. Gérard MERCIER

Excusés :

Secrétaire de séance : Philippe RIVAT

Quorum : 6

Objet : Subventions aux associations à caractère social

Madame Ingrid RABATÉ, adjointe en charge des affaires sociales, informe la Commission Administrative du CCAS que la commune de Veyras a reçu de nombreuses sollicitations pour des demandes de subventions pour des associations à caractère sociale. Elle propose que ce soit le CCAS qui valide ces demandes de subvention. Pour rappel, dans le BP 2025, une ligne budgétaire d'un montant de 1 000 € a été créée au compte 74 741. Elle propose de retenir que trois demandes pour l'année 2025.

La commission administrative du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer comme suit les subventions aux associations à caractère social :

Nom de l'association	Subvention 2025
La Ligue Contre le Cancer	200 €
Les Restos du Cœur	200 €
Le Secours Populaire	200 €
TOTAL subventions	600 €

Pour extrait certifié conforme
A VEYRAS, le 04 avril 2025

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Président,



Alain LOUCHE

Délibération rendue exécutoire par dépôt en préfecture le 04/04/2025

Affichage et publication le 04/04/2025